

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3315

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Compléter cet amendement par les mots :

« , précisées par décret en Conseil d'État après avis du Conseil national d'éthique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet traité par le projet de loi ne peut se passer d'un décret en conseil d'Etat.